



Françoise Grossetête



Compte-rendu de session plénière du Parlement – juillet 2016

Le fait de la semaine

Sous la pression du Parlement européen, la Commission a finalement renoncé à la reconduction de ses accords de coopération avec le cigarettier Philip Morris. Au terme de ces accords, le producteur de tabac devait verser à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) des financements destinés à lutter contre la contrebande et la contrefaçon de cigarettes. "Un dangereux mélange des genres" selon Françoise Grossetête, pour qui ces accords sont sources de graves conflits d'intérêts, puisque "sous couvert de ces textes, on place indirectement l'industrie du tabac en position d'influencer et de façonner elle-même la politique anti-fraude". D'autres accords de ce type existent avec British American Tobacco, Japan Tobacco et Imperial Brands et arrivent à échéance en 2022. Des textes que la députée européenne entend continuer à dénoncer.

Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

Mercredi 6 juillet, Françoise Grossetête a voté en faveur d'un rapport visant à créer un corps européen de garde-frontières et garde-côtes qui devrait devenir opérationnel début octobre et mobiliser jusqu'à 1500 hommes.

La nouvelle Agence de garde-frontières et garde-côtes qui remplace l'Agence Frontex, verra ses moyens humains et financiers ainsi que ses missions renforcés, parmi lesquelles le contrôle aux frontières extérieures de l'Union et le retour des migrants en situation irrégulière. Ce corps de garde-frontières n'interviendra qu'à la demande d'un pays défaillant et les États membres pourront rétablir les contrôles aux frontières intérieures en cas de laxisme ou de désengagement de leur voisin.

La députée européenne rappelle que " *la création de cette agence était un engagement de la droite lors de la campagne des européennes en 2014*". Pour elle, " *elle répond aux préoccupations des citoyens qui réclament plus de sécurité et de contrôle tout en respectant la souveraineté des États-membres*".

Un étiquetage de l'efficacité énergétique simplifié

Les députés européens ont adopté le mercredi 6 juillet un rapport visant à informer le consommateur de façon plus claire sur l'efficacité énergétique des produits, en proposant une nouvelle échelle d'étiquetage énergétique unique et simplifiée allant de A à G, en supprimant notamment les A+++ , A++ et A+.

« *L'étiquetage énergétique permet à chacun de faire des économies en choisissant les produits qui consomment le moins d'énergie. Il est donc important de veiller à ce qu'il y ait une réelle incitation à investir dans de meilleurs systèmes, de chauffage notamment, plus économes en énergie. Pour cela, la lisibilité de l'étiquetage doit être assurée, cette nouvelle échelle de A à G sera plus claire pour tous nos concitoyens !* » a déclaré Françoise Grossetête.

« Les incitations fiscales doivent être proposées pour des produits qui représentent un avantage en termes d'efficacité énergétique par rapport aux produits anciens utilisés. Elles ne devraient pas être réservées uniquement aux produits les plus performants, difficilement accessibles financièrement pour les ménages les moins aisés » a également expliqué la députée européenne.

Afin d'assurer une certaine stabilité, tout remaniement futur devrait viser une période de validité d'au moins dix ans et être déclenché lorsque 25% des produits vendus sur le marché de l'Union passent dans la classe d'efficacité énergétique supérieure A, ou lorsque 50% des produits vendus sur le marché de l'Union pénètrent dans les deux classes d'efficacité énergétique supérieures A et B. Les négociations avec le Conseil et la Commission vont pouvoir commencer pour aboutir à un texte final.

Le chiffre de la semaine

5.8 milliards : c'est ce que devrait rapporter à l'UE chaque année l'accord de libre-échange conclu entre l'Union européenne et le Canada (CETA). Cet accord négocié depuis 2005 doit être ratifié par les parlements nationaux, le Parlement européen et le Conseil à l'automne 2016.

Les boissons énergisantes ne doivent pas se prévaloir de bénéfices sur la santé

Le Parlement européen s'est opposé jeudi 7 juillet à une proposition de la Commission visant à autoriser les produits à base de caféine, et notamment les boissons énergisantes, à se prévaloir de bénéfices sur la santé, en terme d'augmentation de l'endurance et de la concentration, par exemple.

Pour la députée européenne, ces boissons, qui font par ailleurs l'objet d'avertissements sanitaires, peuvent au contraire se révéler mauvaises pour la santé, notamment à cause de leur forte teneur en sucre. Elles sont parfois rendues responsables de troubles du sommeil et de troubles comportementaux. Aussi, leur consommation excessive ne doit surtout pas être encouragée. Les jeunes en particulier ont souvent tendance à en abuser, les mélangeants parfois avec de l'alcool. Des études indiquent que 68% des adolescents et 18% des enfants en boivent régulièrement.

La commercialisation de ces produits reste bien sûr autorisée, mais les producteurs ne pourront pas faire état dans leurs publicités de bénéfices avérés pour la santé.

Retrouvez toutes mes actualités sur
www.francoise-grossetete.eu



Françoise Grossetête

1^{ère} Vice-Présidente du groupe du Parti Populaire Européen

Députée européenne Les Républicains Rhône-Alpes, PACA, Corse

Secrétaire nationale à l'Europe LR

Contactez votre députée

Par courrier

Parlement Européen
60, rue Wiertz
1047 Bruxelles

Fédération Les Républicains du Rhône
6, rue Vauban
69006 Lyon

Par téléphone ou fax

Tél. : +3222845952
Fax: +3222849952

Par e-mail

francoise.grossetete@europarl.europa.eu

